



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours



### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PAPINEAU MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 12 juillet 2022 à 19h00 et à laquelle sont présents :

Aux conseillers(ère) Nancy Lafleur, Thomas Lavoie, Denis Beauchamp,  
France Nicolas, Luc Beauchamp et James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier

Jason Carrière, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Mot du Maire ;
- 2- Ouverture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Suivi des dossiers ;
  - Travaux côte du Front ;
  - Contrat ordures et recyclage ;
  - Marquage des limites de vitesse ;
  - Audit spécial collecte sélective ;
- 4- Questions des membres du Conseil ;
- 4.1- Divulgarion des points positifs ;
- 5- Adoption des procès-verbaux du 14 juin 2022 et 27 juin 2022 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation ;
- 8- **FINANCES :**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer ;
  - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement ;
- 9- **1<sup>ERE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**
  - 10.1 **LÉGISLATION**
  - 10.2 **ADMINISTRATION**
    - 10.2.1 Droit de mutation (*information*) ;
    - 10.2.2 Renouvellement de l'abonnement annuel Chambre des commerces ;
  - 10.3 **INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
    - 10.3.1 Résolution d'appui sauvetage nautique ;
  - 10.4 **AQUEDUC**
  - 10.5 **URBANISME**
    - 10.5.1 Adoption Règlementation relative aux Airbnb ;
    - 10.5.2 Autorisation de signature pour cession du Chemin Charlebois ;
  - 10.6 **VOIRIE**
  - 10.7 **IMMOBILISATION MUNICIPALE**
  - 10.8 **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11 **COMMISSIONS**
  - 11.1 **BIBLIOTHÈQUE**
    - 11.1.1 Responsable Biblio – informations générales ;
  - 11.2 **LOISIRS**
    - 11.2.1 Responsable Loisirs - Informations générales ;
    - 11.2.2 Inscription tournoi de golf de la M.R.C. ;
    - 11.2.3 Autorisation paiement de factures pour l'activité du pique-nique familial ;



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

### 11.3 CLP

11.3.1 Responsable CLP ;

11.3.2 Super fête Marius-Fournier 13 juillet 2022 ;

### 11.4 COMMISSION DE LA FAMILLE

11.4.1 Commission de la famille – informations générales ;

## 12 AFFAIRES NOUVELLES ;

## 13 2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes) ;

## 14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

### 1. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'au directeur général.

### 2. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-124

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

#### ET RÉSOLU :

Que la séance soit ouverte et que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants dans la section affaires nouvelles :

12.1 AVIS DE MOTION – REGLEMENT RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE

12.2 ACHAT DE POLO AVEC L'ARMOIRIE DE LA MUNICIPALITÉ

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### 3. SUIVI DES DOSSIERS

#### TRAVAUX DANS LA CÔTE DU FRONT

À la suite de l'ouverture des soumissions pour le nettoyage et le reprofilage des fossés sur le chemin côte du Front, c'est l'entreprise Excavation Séguin Lafleur qui a été mandatée pour l'exécution des travaux. Les travaux sont actuellement terminés et encore une fois MERCI à Excavation Séguin Lafleur de toujours nous donner un service professionnel de qualité.

#### CONTRAT DE TRANSPORT ET DE COLLECTES DES ORDURES, DU RECYCLAGE ET DES ENCOMBRANTS

Compte tenu des problématiques présentes depuis quelques mois avec les responsables des collectes d'ordures et de recyclage sur notre territoire, et après entente entre les deux parties. Nous avons convenu de mettre fin à l'entente intermunicipale en vigueur et retourner en appel d'offres pour un nouveau contrat. Depuis le mois de juillet, c'est l'entreprise Transport RLS de Papineauville qui est responsable de nos collectes.

Un mémo avait été envoyé afin d'informer les citoyens du changement, car les collectes se font désormais les vendredis au lieu des jeudis. Un calendrier corrigé des collectes pour cette année sera aussi envoyé à tous sous peu. Merci de votre compréhension.

#### MARQUAGE DE LIMITE DE VITESSE

Les travaux de marquage ont été effectués par Proligne à 9 endroits différents sur notre territoire, dans les chemins suivants : chemin Saint-Hyacinthe, chemin de Montevilla, côte Azélie, côte Birabin-Saint-Denis, côte du Front et côte Angèle.



**AUDIT SPÉCIAL COLLECTE SÉLECTIVE**

L'audit spécial collecte sélective a été fait et envoyé pour l'année 2021. Ce rapport annuel nous donnera droit à des redevances pour la collecte sélective. Le rapport a été accepté et validé par le ministère mais nous attendons toujours de savoir la compensation à recevoir à la suite du dépôt de ce rapport.

**4. QUESTIONS / COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune question.

**5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 ET 27 JUIN 2022**

**2022-07-125**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

**ET RÉSOLU :**

Que les procès-verbaux des 14 et 27 juin 2022 soient adoptés et consignés aux archives de la municipalité, tel que présentés.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU**

Les réunions du conseil des maires sont toujours en présentiel, jusqu'à avis contraire.

**7. PRÉSENTATION**

Aucune présentation.

**8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**2022-07-126**

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

LÉGISLATION	149,99 \$
ADMINISTRATION	3 359,38 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	1 319,14 \$
VOIRIE	7 476,50 \$
URBANISME	300,51 \$
AQUEDUC	320,59 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	6 478,44 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	927,90 \$
SALAIRES & COTISATIONS	27 610,06 \$
QUOTE PART / REMBOURSEMENT	18 072,67 \$
IMMOBILISATION VOIRIE	8 705,57 \$
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>74 720,75 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur le conseiller Luc Beauchamp, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier monsieur Jason Carrière et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la Municipalité.

*Le directeur général émet un certificat de crédit à cet effet.*

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

**2022-07-127**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil adopte l'état des activités financières au 30 juin 2022, tel que présenté.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **9- 1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)**

Aucune question du public.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **10.2.1 AVIS DE MUTATION**

Un rapport, préparé par le directeur général des droits de mutation en date du 31 mai 2022 est déposé au Conseil. Le montant cumulé est de 80 177 \$.

#### **10.2.2 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL À LA CHAMBRE DES COMMERCES VALLÉE PETITE-NATION**

**2022-07-128**

**CONSIDÉRANT** que notre adhésion a besoin d'être renouvelée pour l'année courante, car notre adhésion se terminait au mois d'avril ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'être membre de la Chambre des commerces Vallée Petite-Nation ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

**ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil désire renouveler son adhésion auprès de la Chambre des commerces Vallée Petite-Nation, pour une somme totale de 258.69 \$.

*Le directeur général émet un certificat de crédit à cet effet.*

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**



**10.3.1 RÉSOLUTION D'APPUI SAUVETAGE NAUTIQUE**

**2022-07-129**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la Municipalité de Papineauville relative au dépôt d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'une embarcation pour le sauvetage nautique ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Papineauville désire procéder cette acquisition d'une embarcation spécialisée pour offrir le service de sauvetage nautique sur la rivière des Outaouais ;

**CONSIDÉRANT** que le coût d'une telle embarcation spécialisée est de plus de 60,000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Papineauville assumera les coûts résiduels ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités riveraines à la route 148, soit : Lochaber Partie-Ouest, Thurso, Lochaber Canton, Plaisance, Notre-Dame-de-Bonsecours, Montebello et Fassett sont intéressées à participer au projet ;

**CONSIDÉRANT** que lesdites municipalités acceptent de contribuer aux frais de formation des sauveteurs, s'il y a lieu ;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution d'appui desdites municipalités est nécessaire pour que la Municipalité de Papineauville puisse déposer une demande d'assistance financière auprès du ministère des Affaires municipales et Habitation ;

**CONSIDÉRANT** que ce service serait aussi disponible pour répondre aux appels d'urgence des autres municipalités de la MRC Papineau ;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout de ce service spécialisé s'intégrera au protocole de couverture de risque de la MRC Papineau déjà existante ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours appuie la demande de la Municipalité de Papineauville à l'effet de déposer une demande d'assistance financière auprès du ministère des Affaires municipales et Habitation pour l'acquisition d'une embarcation spécialisée pour offrir le service de sauvetage nautique aux municipalités de la MRC de Papineau, notamment aux municipalités riveraines à la rivière des Outaouais, soit : Lochaber Partie-Ouest, Thurso, Lochaber Canton, Plaisance, Notre-Dame-de-Bonsecours, Montebello et Fassett qui veulent participer au projet.

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.5.1 ADOPTION DE LA RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX AIRBNB**

**REPORTÉ**

**10.5.2 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CESSIION DU CHEMIN CHARLEBOIS**

**2022-07-130**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours désire faire l'acquisition du chemin Charlebois, qui est actuellement un chemin privé ;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs propriétaires demeurent sur ce chemin et que la municipalité aimerait municipaliser ce chemin afin de le rendre public et pouvoir en effectuer l'entretien ;



## Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises par monsieur Roland Charlebois afin de respecter les conditions de la Municipalité établies dans la résolution municipale 2021-11-308, pour la verbalisation dudit chemin ;

**CONSIDÉRANT** que le frais notariés en lien avec cette cession de chemin doivent être assumés par monsieur Roland Charlebois ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

### **ET RÉSOLU :**

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours accepte la rétrocession du chemin Charlebois (lot 6 469 002), propriété actuelle de monsieur Roland Charlebois ;

Que la cession du chemin soit faite pour la somme de 100.00 \$ ;

Que ce Conseil autorise et mandate le directeur général et greffier-trésorier et le maire monsieur Carol Fortier, à représenter la Municipalité et à signer tous les documents légaux nécessaires chez le notaire désigné pour effectuer les démarches juridiques afin de faire l'acquisition du chemin Charlebois ;

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

### **11.2.1 RESPONSABLE LOISIRS – INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Madame la conseillère France Nicolas et les membres du comité des loisirs tiennent sincèrement à remercier tous les collaborateurs pour leur implication pour l'activité pique-nique familial, qui fût une réussite encore cette année ! Merci aussi à tous les participant(e)s qui sont venus profiter de ces beaux moments avec nous.

Sans oublier un ÉNORME MERCI À KENAUK NATURE pour leur partenariat lors de cette merveilleuse journée !

### **11.2.2 TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE PAPINEAU**

**2022-07-131**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue pour une inscription au tournoi de golf des maires de la MRC de Papineau, mis en place afin d'aider les organisme de notre région ;

**CONSIDÉRANT** que ce tournoi de golf aura lieu le 10 septembre 2022 au Club de golf Royal Papineau, à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ;

**CONSIDÉRANT** que l'inscription est au coût de 150\$ par personne, incluant la voiturette, la ronde de golf et un souper ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

### **ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil désire procéder à l'inscription de monsieur le conseiller Denis Beauchamp ainsi qu'à l'inscription de monsieur François Maillé, membre de comités municipaux, à représenter la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours en participant au tournoi de golf des maires de la MRC de Papineau.

Que ce Conseil autorise le paiement des 2 inscriptions audit tournoi à partir du poste 02-701-00-999.

*Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.*

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**



**11.2.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES POUR L'ACTIVITÉ DU PIQUE-NIQUE FAMILIAL**

**2022-07-132**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'activité du pique-nique familial le 9 juillet dernier ;

**CONSIDÉRANT** les factures reçues relatives à l'utilisation du mur d'escalade de Kenauk Nature et aux sauveteurs engagés pour la sécurité et la supervision des usagers du plan d'eau pendant l'activité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

**ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil autorise le paiement factures relatives à la tenue du pique-nique familial, à partir du poste 02-701-00-999.

*Le directeur général et greffier-trésorier émet un certificat de crédit à cet effet.*

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.1 AVIS DE MOTION – REGLEMENT RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE**

**2022-07-133**

Avis de motion est par la présente donné par MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif aux limites de vitesse portant le numéro 2022-07-383 sera adopté.

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal, copie du projet de règlement est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

**CONFORMÉMENT** avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Carol Fortier  
Maire

Jason Carrière  
Directeur général et greffier-trésorier

**12.5 ACHAT DE POLOS AVEC LES ARMOIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

**2022-07-134**

**CONSIDÉRANT** le manque d'objets promotionnels aux couleurs de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'arrivée de nouveaux élu(es) et de nouveaux employé(es) ;

**CONSIDÉRANT** le désir des membres du conseil et de certains employés d'obtenir à leurs frais, des polos aux couleurs de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NANCY LAFLEUR

**ET RÉSOLU :**

Que ce Conseil municipal autorise l'achat de 38 polos à Promotion B. Pilon qui seront donnés lors d'événements spéciaux ou lors d'activités promotionnelles.



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

**NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-07-135**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

**ET RÉSOLU :**

Que l'assemblée soit et est levée à 19h32.

**NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

Carol Fortier  
Maire

Jason Carrière  
Directeur général et greffier-trésorier